



COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ contact@cdntt.fr - www.cdntt.fr

CHAMPIONNAT VETERANS REGLEMENT

Article 1 – Conditions de participation

Ce championnat est ouvert à tous les vétérans licenciés traditionnels F.F.T.T..

Article 2 – Formule de la compétition

Chapitre 1 des règlements sportifs Titre 2 Article 12.1

Les rencontres se disputent sur une ou deux tables. Toutes les parties sont disputées.

En dehors des points précisés, les règles sont celles habituelles des règlements sportifs et administratifs de la F.F.T.T..

Article 3 – Composition des équipes

Une équipe se compose de deux joueurs ou joueuses (mixité possible).

Deux autres joueurs (joueuses) peuvent être inscrit(e)s sur la feuille de rencontre et pourront participer éventuellement et uniquement au double.

L'équipe doit être complète et peut comporter 2 mutés.

Cas particuliers.

Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe à la condition que chacune de ces associations n'engage pas une autre équipe et d'en faire la demande pour validation au responsable du championnat

. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs

Article 4 – Brûlage

Un même joueur peut évoluer dans différentes équipes mais ne peut jouer qu'une seule fois au titre d'une même journée du championnat vétérans.

Par ailleurs, il peut également jouer en championnat seniors (pas de lien avec les autres championnats).

Article 5 – Date et Horaire des rencontres

Les rencontres ont lieu généralement le vendredi à 19h00 aux dates communiquées sur le calendrier des poules (certains clubs, ne disposant pas de leur salle le vendredi, reçoivent un autre jour de la même semaine. **Il est fortement conseillé à ces clubs de s'assurer, de la prise en compte du changement de jour par les adversaires qu'ils doivent recevoir**).

Toutefois, en cas d'impossibilité de jouer à la date officielle, les 2 équipes peuvent s'entendre pour jouer à une autre date. Celle-ci devra se situer obligatoirement avant la date de la journée suivante

prévue au calendrier. Dans ce cas, le responsable de l'épreuve devra en être informé avant la date officielle.

Cette disposition doit rester exceptionnelle

Cependant :

En phase 1 la dernière journée du championnat ne peut en aucun cas être repoussée.

En phase 2 la dernière journée du championnat ne peut en aucun cas être jouée plus de 7 jours après la date officielle.

Article 6 – Engagement des équipes

A la date fixée, les associations adressent au Secrétariat du Comité du Nord leur engagement accompagné des droits d'engagement fixés à 27 euros par équipe pour la saison.

Le chèque est à libeller à l'ordre du Comité Départemental de Tennis de Table du Nord.

Article 7 – Déroulement du championnat

Le championnat vétérans se déroulera en deux phases.

Chaque année en première phase les équipes seront réparties sans niveau.

En deuxième phase, une nouvelle répartition sera effectuée avec les équipes les plus fortes dans un groupe 1 et les autres dans d'autres groupes.

La répartition comme le fonctionnement de ce championnat seront liés au nombre de participants.

Une journée Finale est organisée en fin de championnat (le 15 mai 2027 pour la saison 26/27).

16 équipes participent à cette journée, réparties de la façon suivante : les premiers, en seconde phase, des 2 premières poules des districts DO ; CA ; VA ; SA et les premiers, en seconde phase, des 2 premières poules des districts VLS ; M1 ; M2 puis 2 places réservées pour le club organisateur (si celui-ci n'a pas d'équipes déjà qualifiées) les places restantes sur inscriptions dans l'ordre de réception au secrétariat. Un règlement spécifique sera envoyé pour cette journée.

Toute information ou réclamation sera de la compétence de la Commission Sportive Départementale.

Article 8 – Résultats

Attention : les clubs recevant doivent saisir les résultats (scores et rencontres) sur FFTT.com ou SPID avant le dimanche 19h30.

Une équipe exempte ou bénéficiant d'un forfait. Le club doit obligatoirement saisir sur SPID la composition d'équipe contre un exempt (ou s'ils bénéficient d'un forfait). En cas d'impossibilité d'enregistrer sur SPID (**équipe en position de visiteur**) l'envoyer au secrétariat du comité du Nord par mail au plus tard le mercredi soir qui suit la rencontre.

Aucun rappel ne sera fait par le secrétariat

Transmission des feuilles de rencontre du championnat départemental par équipes Vétérans, L'envoi des feuilles de rencontre au secrétariat du Comité Départemental du Nord ne concerne plus que les feuilles relatant :

☐ **Une rencontre qui ne va pas à son terme (toutes les parties doivent être jouées)**

- ☐ **Une rencontre avec des incidents notés par le faisant fonction de juge-arbitre (incident de jeu, mais également blessure d'un joueur, panne d'éclairage, détérioration des conditions de jeu.....**
- ☐ **Si une équipe a fait noter une réserve ou réclamation**
- ☐ **Si lors de la saisie sur SPID une anomalie apparait**
- ☐ **À la demande de la CSD**

Dans tous les autres cas, **IL NE FAUT PAS ENVOYER** la feuille de rencontre, ni par voie postale, ni par messagerie électronique.

Cependant il est impératif que les clubs (recevant et visiteur) gardent, sur demande à disposition de la commission sportive départementale, une copie de la feuille de rencontre (départage ; litige ; etc)

. La feuille informatisée GIRPE est acceptée.

René LOOTENS